

PREMIÈRES SUGGESTIONS SUR LA CRÉATION
D'UN « PARLEMENT DES JEUNES FRANÇAIS »

BENJAMIN ALFORD

VERSION 1.03

AVANT PROPOS

Document rédigé entièrement par Benjamin ALFORD (moi-même) entre le 2 octobre 2013 et le 7 décembre 2013 dans le cadre du projet qu'a lancé Eliott NOUAILLE en collaboration avec Jean LASSALLE et dans la continuité du projet lancé par moi-même lors de la campagne électorale du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) de 2010. Protégé par licence Creative Commons.

Inspiré par le Parlement des Jeunes Britanniques (*United Kingdom Youth Parliament* ou UKYP), ce projet vise à créer une instance similaire en France afin de représenter la jeunesse à un niveau national.

Un tel Parlement ne vise pas à créer une ségrégation entre la politique « jeune » et la politique « adulte ». Mais en même temps il ne faut pas le percevoir comme une instance purement formative ou symbolique.

Le but de ce projet est de donner une voix à la jeunesse qui est exclue du processus démocratique, que ce soit par la législation (les moins de 18 ans ne peuvent pas voter ou se faire élire) ou par les réalités de notre système politique (il n'y a qu'une députée de moins de 30 ans à siéger à l'Assemblée Nationale et au Sénat unis aujourd'hui).

A travers la suite de ce document je vais présenter comment j'envisage que ce « Parlement des Jeunes » se mette en place, quelles principes seront à son cœur, son fonctionnement, son financement et ses objectifs.

A noter, ce document n'est en rien que ce soit quelque chose de définitif. Ce sont des propositions qui sont ouvertes au débat, aux critiques, aux modifications. Il y a sans doute des points que je vais oublier, des choses où je n'ai pas été assez clair/précis et d'autres où vous allez peut être pas comprendre mon raisonnement (même si je vais faire de mon mieux). Alors n'hésitez pas à décomposer ce document pour parler des partis que vous soutenez et des partis que vous voulez voir modifié.

REMARQUES SUR LE VOCABULAIRE UTILISÉ

Les termes mis entre guillemets le sont en général car non définitifs ou approximatifs.

En effet, il faut savoir que la seule raison que les termes « Parlement des Jeunes » et « jeune député » sont écrits entre guillemets est car ces noms ne sont pas définitifs et pourront être modifiés par la suite. D'autres termes sont dans le même cas de figure.

SOMMAIRE

I-	Avant-propos	Page 2
II-	Remarques sur le vocabulaire utilisé	Page 2
III-	Sommaire	Page 3
IV-	Définition des « jeunes » dans le cadre de ce projet	Page 4
V-	La question du nom de cette instance	Page 5
VI-	Principes fondateurs du « Parlement des Jeunes »	Page 5
VII-	Objectifs du « Parlement des Jeunes »	Page 6
VIII-	Déroulement des élections	Page 7
IX-	Réunions du « Parlement des Jeunes »	Page 9
X-	Droits des élus	Page 10
XI-	Devoirs des élus	Page 10
XII-	Sanctions	Page 11
XIII-	Financement de ce « Parlement des Jeunes »	Page 13
XIV-	Raisons pour lequel ce projet doit être mise en place	Page 13
XV-	Promotion du « Parlement des Jeunes »	Page 14
XVI-	Conclusion	Page 16

DISCLAMER : Fautes d'orthographe et de frappes à oublier si possible, une relecture compréhensive n'a pas encore eu lieu. Merci.

DÉFINITION DES « JEUNES » DANS LE CADRE DE CE PROJET

Pour mettre en place un « Parlement des Jeunes » il est d'abord nécessaire de prendre une décision sur qui sélectionner pour mettre dans cette « jeunesse ».

Dans le système du UKYP, tous les jeunes de 11 à 18 ans sont électeurs et éligibles. Toutefois, il y a des contestations puisque certains veulent voir cette tranche d'âge remontée pour inclure les jeunes de 14 à 25 ans seulement, tel que c'est déjà le cas au sein du Parlement des Jeunes Ecossais (*Scottish Youth Parliament* ou SYP).

Bien que l'âge de vote soit à 18 ans je ne pense pas que l'on puisse vraiment dire que les jeunes de 18 ans et plus sont bien représentés, loin de ça. Seule une députée a moins de 30 ans et la moyenne d'âge de l'Assemblée Nationale s'approche de 55 ans.

Il me paraît donc indispensable d'inclure les « jeunes adultes » dans ce dispositif. Quant à l'âge limite, tout choix me semble assez arbitraire : en conséquence je ne vois aucune raison pourquoi l'âge limite ne serait pas calqué sur la version adoptée par le SYP, c'est-à-dire 25 ans.

Pour l'âge plancher, bien que ce choix me semble plutôt simple à faire, j'ai entendu pas mal de débats sur ce question avec les autres membres de notre groupe de travail déjà et il y a des raisons pour lesquels l'âge plancher peut poser problème.

Au Royaume-Uni, cet âge est fixé à 11 ans. En France cet âge correspond à l'âge de la plupart des élèves à la fin de CM2 et à l'âge des élèves lors de leur arrivée au collège.

J'ai entendu des contestations à propos de cet âge en entendant dire que 11 ans c'est trop jeune, qu'ils seraient manipulables, qu'ils ne vont pas pouvoir intégrer ce dispositif démocratique. Il y a des raisons derrière cela et oui, il y a des risques d'intégrer des personnes aussi jeunes que cela dans ce dispositif.

Toutefois, je ne suis pas d'accord qu'il ne faut pas le faire. En effet, je vois les risques que des personnes aussi jeunes pourraient être manipulés et qu'ils risquent de ne pas comprendre tous les enjeux de ces élections. Mais je crois que les bénéfices sont plus importants que ces risques.

Il faut se souvenir qu'à cet âge ci, c'est le début véritable de la formation civique des jeunes. Les élèves de 6^{ème} doivent élire des délégués de classe. Certains commencent même à suivre la politique – très peu, je l'admet, mais pourquoi exclure ces personnes cis ? De même, leur donner un rôle dans ce « Parlement des Jeunes » c'est une occasion extraordinaire pour leur donner le goût de la politique dès leur plus jeune âge. Imaginez comment ceci pourrait être bénéfique pour notre vie démocratique dans l'avenir !

Certes les chances qu'un enfant de 11 ans arrive à se faire élire face à des personnes qui auraient le double de son âge sont faibles. Mais c'est une occasion de les initier à cette institution démocratique, de leur donner envie de participer et de les entendre, car même s'ils sont toujours « petits », ils ont des opinions – ne dit-on pas la

même chose des ados de 16 et 17 ans ? Que l'on est trop immature pour voter, pour décider ? Je ne vois pas pourquoi ce « Parlement des Jeunes » devrait se fonder sur les mêmes bases d'ignorance envers les capacités de ses membres les plus jeunes que notre système actuel.

Je propose donc, en vue de tout cela, que le « Parlement des Jeunes » ait pour électeurs, tous les jeunes âgés de 11 à 25 ans à la date des élections.

LA QUESTION DU NOM DE CETTE INSTANCE

Le nom de ce « Parlement des Jeunes » est aussi quelque chose de très important. Bien que le public qui puisse voter est une des bases fonctionnelle les plus importantes, le nom de cette instance sera sans doute la symbole la plus importante du « Parlement des Jeunes ».

Eliott NOUAILLE m'a informé que les membres avec qui il s'est réunit à l'Assemblée Nationale on posé la question du nom de cette instance, trouvant qu'il faudrait un nom qui ait un lien avec la jeunesse et non un nom qui parait proche de l'image stéréotypé de l'Assemblée Nationale actuel.

A ce sujet, je suis plutôt favorable. Si l'on peut trouver un nom qui montre bien qu'il y a une différence fondamentale entre le « Parlement des Jeunes » et le « Parlement des Adultes » ce serait très bien.

Toutefois, je souhaite indiquer que même si un nom comme cela serait bien, je ne veut absolument pas que cette instance porte un nom « enfantin » : il faut trouver un nom qui ait un lien avec la jeunesse, c'est sûr. Mais il faut aussi un nom qui montre bien que ce n'est pas une « demie-instance » – il faut un nom qui va aussi parler aux hommes et femmes politiques afin de leur montrer que c'est une instance sérieuse, une instance légitime et une instance qui doit être respecté et écouté.

Trouver un nom (et un logo aussi je signale) est quelque chose de difficile et quelque chose qui doit être bien réfléchi. C'est un sujet auquel notre groupe de travail devra réfléchir et décider ensemble rapidement, mais pour le moment je ne peux pas me prononcer en faveur d'un nom particulier car je reste ouvert aux propositions pour le moment.

Ajout : d'après les derniers débats le nom « Parlement des Jeunes » semble être la préférée du groupe de travail.

PRINCIPES FONDATEURS DU « PARLEMENT DES JEUNES »

Défense de la jeunesse – Le « Parlement des Jeunes » est une instance nationale, regroupant les représentants élus de la jeunesse par suffrage directe et universelle, dont l'objectif est de défendre les intérêts de la jeunesse.

Indépendance – Le « Parlement des Jeunes » est une instance indépendante de toute influence extérieur. L'appartenance à un mouvement politique, syndical et/ou

associative est autorisé, mais la représentation de ces organisations à l'intérieur ou au nom du « Parlement des Jeunes » est formellement interdite. Le « Parlement des Jeunes » est aussi indépendante de toute influence de la part des sphères publiques et privées et aucune influence, ou tentative d'influence, ne peut être tolérée. Toutefois, le « Parlement des Jeunes » est libre d'interagir avec les sphères publiques et privées si ceci est nécessaire et souhaité par un ou plusieurs membres pour des raisons légitimes.

Fonction démocratique – Toutes les élections et votes concernant le « Parlement des Jeunes » doivent être pratiqués d'une manière transparente et démocratique. Toutes les élections doivent être directes et universelles (en fonction des électeurs éligibles).

Laïcité – Le « Parlement des Jeunes » agira en accord avec le fonctionnement de toute instance publique, en respectant la laïcité.

Respect – Le « Parlement des Jeunes » ne pourra pas aller à l'encontre des principes d'égalité entre les citoyens et le respect envers les différentes opinions, origines et croyances des citoyens, y compris ceux qui ne sont pas membres du « Parlement des Jeunes ».

Débat – Le « Parlement des Jeunes » doit obligatoirement débattre les propositions qu'il soumettra au vote. Le débat doit être un point central du « Parlement des Jeunes » et doit s'exercer dans un cadre respectueux et démocratique, en laissant place à l'expression de tous et à l'expression de toutes les opinions.

Représentation – Le « Parlement des Jeunes » doit être considéré comme légitime instance de représentation de la jeunesse et ses élus comme légitimes représentants de la jeunesse de leur circonscription.

Liberté – Toute membre du « Parlement des Jeunes » dispose d'une totale liberté de parole, d'expression, d'opinion et de croyance dans le cadre de ce « Parlement des Jeunes » tant que ces libertés ne rentrent pas en conflit avec les autres principes de cette instance ou la Justice française.

Egalité – Tous les membres du « Parlement des Jeunes » sont égaux en droit, au sein de cette instance et en-dehors. De même toute personne qui adresse, consulte ou parle de cette instance ne peut se prétendre supérieure à cette instance, supérieur à ses élus ou essayer de s'imposer comme quelqu'un disposant d'un meilleur intellect que ce « Parlement des Jeunes ». Personne ne peut être supérieur à autrui, que ce soit en droit ou dans les faits, dans le cadre du « Parlement des Jeunes ».

OBJECTIFS DU « PARLEMENT DES JEUNES »

Représentation et défense de la jeunesse : Le « Parlement des Jeunes » et ses élus doivent assurer un rôle de porte-parole, de représentant de la jeunesse pour éclairer ses problèmes, ses craintes, sa volonté et il doit défendre les intérêts de la jeunesse.

Force de proposition : Le « Parlement des Jeunes » ne doit pas se limiter à une simple instance qui évoque des problèmes. Non seulement doit-il évoquer ces problèmes, il doit y chercher des solutions. Le « Parlement des Jeunes » est tout à fait dans ses droits de critiquer – mais lorsqu’il critique, il doit parallèlement chercher et trouver des solutions crédibles aux problèmes qu’il évoque.

Lien avec la jeunesse locale : Les élus au « Parlement des Jeunes » doivent non seulement représenter et défendre la jeunesse à un niveau national mais aussi à un niveau local. En effet, la jeunesse n’est pas un ensemble homogène à travers la France. Différentes zones géographiques vont avoir des revendications et des problèmes qui vont varier. Les élus au « Parlement des Jeunes » doivent se donner comme tâche de représenter et défendre la jeunesse qui les a élus au niveau local, départemental et régional.

Elaborer une nouvelle manière de faire la politique : Ce « Parlement des Jeunes » ne vise pas à devenir une version « rajeunit » de l’Assemblée Nationale. Il veut représenter et défendre la jeunesse dans un cadre démocratique et politique. Toutefois, le « Parlement des Jeunes » doit chercher à trouver une manière plus juste de faire la politique dans un cadre où la négociation, la réconciliation, l’écoute, l’honnêteté, l’honneur et le bon sens sont privilégiés et non les divisions aveugles, la domination du pouvoir et la conquête du pouvoir peu n’importe le prix.

Proximité avec les députés – Les élus du « Parlement des Jeunes » et les députés à l’Assemblée Nationale doivent entretenir des liens personnels, fréquents et respectueux afin que les revendications de la jeunesse, au niveau local ou national, puissent être entendus, écoutés et compris. De même c’est une occasion pour les députés de vraiment prendre conscience du potentiel de la jeunesse, de maintenir un lien très important avec elle et un moment où les députés pourront présenter ce qu’ils font pour régler ces problèmes.

DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS

Le « Parlement des Jeunes » a en son cœur les valeurs de la démocratie. La base de toute démocratie se retrouve dans des élections transparentes et justes. Les élections des élus au « Parlement des Jeunes » sont donc une des bases qui feront un succès – ou non – de ce projet.

Je pense qu’il faut un fonctionnement qui ressemble à l’Assemblée Nationale que nous avons aujourd’hui.

En effet, je veux que ce « Parlement des Jeunes » ait un élu par circonscription, ces circonscriptions étant calquées sur les circonscriptions utilisées aux dernières élections législatives. Je pense ceci car d’une part ça va permettre un lien très facile entre le député d’une circonscription et le « député-jeune » qui représentera exactement la même circonscription. De plus, ceci évitera un nouveau découpage différent et difficile à faire pour ses élections, ou bien des élections de représentants au niveau départemental, voir régional qui manqueront de proximité avec les jeunes de tout leur territoire.

Pour le nombre d'élus par circonscription j'en veux donc un. Toutefois, pour simplifier ces élections je ne veux pas d'un scrutin majoritaire à deux tours. En effet, je trouve qu'il sera beaucoup plus simple d'avoir une élection majoritaire à un seul tour, tout du moins au départ. Si jamais ces élections et le « Parlement des Jeunes » est un véritable succès qui connaît beaucoup d'enthousiasme de la part de la jeunesse, pourquoi pas mettre en place un scrutin majoritaire à deux tours qui sera plus juste du point de vue démocratique.

Selon le fonctionnement de ce scrutin il y aurait donc la personne qui arrive en premier qui est élu. Je reconnais le besoin d'avoir un suppléant au cas où cette personne élue décide de démissionner ou ne peut plus exercer son mandat. Mais je ne veux pas d'un système d'élection où il faut se porter candidat en binôme qui, pour moi, est profondément injuste puisqu'il exclu les candidats individuels qui ne peuvent pas trouver de suppléant motivé et risque d'inclure des listes où le suppléant élu est tout simplement là pour faire office de « bouche trou ».

Pour la longueur des mandats, ici encore on se retrouve dans une situation où tout choix sera arbitraire. On est obligé de jongler entre le besoin de donner du temps à un élu de faire son travail, de mettre en place son profession de foi, mais en même temps il faut accommoder l'aspect « évolutionnaire » de la jeunesse avec de nouvelles personnes rejoignant et quittant la population électorale. En regard de tout cela je pense qu'un mandat de 2 ans serait un bon compromis. Toutefois, je ne serais pas opposé à un mandat de 3 ans.

Pour parler de l'aspect fonctionnelle des élections, toute jeune âgée de 11 à 25 ans, de nationalité française, ayant les capacités nécessaires pour voter et ne présentant aucune autre raison pour lequel il ou elle ne serait pas apte à être un « citoyen-jeune » serait éligible pour voter et pour se porter candidat. Comme les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas inscrits sur une liste électorale, il faudrait pouvoir créer une liste électorale propre au « Parlement des Jeunes ».

Ceci présente plusieurs difficultés. En effet, comment arriver à enregistrer toutes les jeunes éligibles à voter le jour de l'élection ? A ma connaissance il n'y a pas de registre qui aurait la totalité de cette jeunesse éligible pour voter. Pour ceux toujours à l'école il est possible de les recenser grâce aux listes d'appel ou bien de les laisser s'inscrire à un moment eux-mêmes. De même, la population en âge de vote sera inscrit sur la liste électorale nationale et pourra être retransmise sur les listes électorales. Toutefois, il manquera des jeunes qui ont atteint l'âge de quitter l'école mais qui n'ont pas encore 18 ans ou qui ne se sont pas inscrits sur les listes électorales. Du coup, je pense qu'il faudrait – si c'est possible – de recenser la population éligible pour les élections à travers le JAPD où le recensement est obligatoire à 16 ans, 16 ans étant aussi l'âge où l'on peut quitter le système scolaire légalement. Il est donc possible de réaliser une liste électorale complète, même si cela va nécessiter une coopération de la part des pouvoirs publiques, chose vitale à la vie de ce projet.

Nous avons donc nos électeurs. Les candidats pourront se présenter en remplissant un formulaire et en y joignant éventuellement une profession de foi d'une taille maximal d'une feuille A4 recto verso. D'autres initiatives telle que des déclarations vidéo d'une durée limitée pourraient aussi être envisagés.

Ces professions de foi devront être mise à disposition des électeurs. Cette diffusion pourra prendre différentes formes en fonction du budget du « Parlement des Jeunes ». Idéalement ces professions de foi seront diffusées par voie postale auprès de tous les électeurs. Mais d'un point de vu logistique ce serait sans doute plus simple et moins coûteuse de les publier en ligne et de les publier à travers la France dans les écoles, collèges, lycées, universités, mairies et lieux de vote.

Le jour de l'élection sera la même pour toute la France, avec des décalages horaires pour les DOM-TOM bien entendu. Le vote pourrait prendre deux formes. La forme la plus idéale, mais encore la plus difficile et coûteuse à mettre en place serait une « véritable » élection à travers le pays, avec des bureaux de vote dans toutes les communes, permettant aux jeunes d'aller voter dans des lieux telle que des écoles, des mairies, etc. comme si c'était une élection législative ou autre.

Toutefois, au vu du coût et des difficultés logistiques que cela pourrait engendrer, un vote en ligne serait la manière la plus facile à mettre en place. Mais il y a des problèmes qui devront être réglés :

- la transparence du vote : comment s'assurer que les résultats n'ont pas été manipulés ?
- risque d'hackage
- protection et vérification de l'identité des votants : comment savoir si c'est véritablement x qui vote et pas quelqu'un qui aurait hacké son compte, volé son mot de passe... ?
- risque d'affaiblissement de « l'image » des élections : une élection « virtuelle » va-t-elle toujours sembler aussi réelle et aussi sérieuse qu'une élection traditionnelle ?

La question du vote va être un point très importante pour ce projet et il est nécessaire de bien réfléchir à cette question et de laisser place à de éventuelles évolutions : il serait tout à fait normal que le mode de vote évolue au fur et à mesure que le « Parlement des Jeunes » gagne en crédibilité, en popularité et en soutien.

RÉUNIONS DU « PARLEMENT DES JEUNES »

En plus du travail que les « jeunes députés » peuvent conduire dans leur circonscription ou même en groupes, le « Parlement des Jeunes » doit se réunir afin de pouvoir se qualifier vraiment comme « Parlement des Jeunes » et d'avoir une portée nationale.

Le « Parlement des Jeunes » doit donc tenir deux « assemblées nationales » plénières par an, chacune sur plusieurs journées. Ici seront débattues les principaux axes nationaux, le manifeste du « Parlement des Jeunes », les projets à mener, etc. Les projets menés localement pourront également être présentés.

Ces assemblées doivent être le point cumulant du « bricolage » du « Parlement des Jeunes ». L'ordre du jour et les débats sont complètement ouverts.

En plus de ces « assemblées nationales », il devra aussi avoir une « convention nationale ». Ceci serait une séance avec tous les élus du « Parlement des Jeunes » qui devra se tenir quelque part avec une forte puissance symbolique, idéalement l'Assemblée Nationale ou le Sénat, une fois par an. Il faudrait vraiment que cette séance soit retransmise à la télévision si possible.

Ici, les élus débattraient d'une manière organisée sur des thèmes pré choisis (soit par le « Parlement des Jeunes », soit par des sondages/votes auprès des jeunes). Des votes auraient lieu à la fin pour décider de l'adoption ou non des différentes thèmes.

Cette séance, bien qu'il n'ait qu'une utilité limitée, serait un fort moment symbolique pour le « Parlement des Jeunes » et un moment opportun de montrer publiquement ce que fait le « Parlement des Jeunes », les opinions de la jeunesse et de montrer que la jeunesse est capable de réaliser des débats de haute qualité et de proposer des idées très pertinents.

DROITS DES ÉLUS

Liberté d'expression, d'opinion et de parole : Tous les élus du « Parlement des Jeunes » ont le droit de défendre toute chose qui leur tient au cœur, tant que ceci ne rentre pas en conflit avec les principes du « Parlement des Jeunes ».

Reconnaissance de sa légitimité par les pouvoirs publics : Tous les élus du « Parlement des Jeunes » ont le droit d'être reconnus comme représentants légitimes et démocratiquement élus de la jeunesse française.

Réunions mensuelles avec son député en personne : Tous les élus au « Parlement des Jeunes » ont le droit de rencontrer leur député au moins une fois par mois (les mois de juillet et d'août sont exclus). Cette rencontre doit se produire sur demande du « jeune député » (ou son suppléant) et/ou du député, en fonction des disponibilités des deux, dans le but de réaliser au moins une réunion par mois.

Accès aux équipements et aux moyens de base nécessaire pour la réalisation de son mandat : Tous les élus au « Parlement des Jeunes » ont le droit d'avoir accès aux équipements et aux moyens nécessaires (salles de réunion, site Internet, frais de déplacement...) pour accomplir son travail de « député jeune », dans la limite de la raison, gratuitement.

DEVOIRS DES ÉLUS

Honnêteté : Tous les élus et candidats au « Parlement des Jeunes » ont le devoir d'être honnête – lors de leur campagne d'élection, au cours de leur mandat et lors de leurs relations avec des personnes lors de leurs interactions tant que « député jeune » – lorsqu'ils parlent de ou écrivent des choses qui impliquent leur mandat d'élu ou le « Parlement des Jeunes », que ce soit d'une manière directe ou indirecte.

Représentation de la jeunesse : Tous les élus au « Parlement des Jeunes » ont le devoir de représenter les intérêts de la jeunesse. En aucun cas ils ne doivent défendre volontairement les intérêts d'une organisation politique, syndical ou associative.

Force de criticisme constructive et de proposition : Tous les élus au « Parlement des Jeunes » ont le devoir de proposer des alternatives et des solutions qui frappent les jeunes, la société et le monde. Les élus ont le droit de critiquer, mais en contrepartie, il est attendu que ce criticisme soit au moins constructive et au mieux entraîne des propositions concrètes. Il est également attendu que l'esprit critique des élus ne s'éteigne jamais, que ce soit sur des sujets qui concernent la politique intérieur du « Parlement des Jeunes », des questions de politique en rapport avec la jeunesse ou bien la vie en générale.

Respect du « Parlement des Jeunes » et de ses règles : Tous les élus au « Parlement des Jeunes » ont le devoir de respecter les règles du « Parlement des Jeunes » tels qu'ils sont écrits au moment qu'ils exercent leur mandat. De plus, les élus ont le devoir de respecter l'institution du « Parlement des Jeunes », de ne pas le remettre en cause sans fondement et de ne pas l'impliquer ou impliquer ses élus, membres, candidats, sympathisants et/ou fondateurs dans des propos qu'il/ils n'a/ont pas auparavant prononcé et/ou approuvé et/ou mérité.

Serment d'élection : Tous les élus au « Parlement des Jeunes » ont le devoir de prononcer le « serment d'élection » afin d'assumer leur mandat après leur élection. Ce serment est la suivante, à être prononcé devant deux témoins officiels (proviseur, maire, député...): *« Je, [prénom, nom], jure sur mon honneur de prendre la position de « jeune député » pour la circonscription de [nom du circonscription] afin de défendre et représenter les jeunes de ma circonscription et de la France au « Parlement des Jeunes » ; de plus, je jure sur mon honneur de n'avoir pas mentit dans ma profession de foi, de ne pas vouloir mélanger mon mandat de « jeune député » avec toute autre forme de fonction ou rôle que je pourrais exercer et de respecter les principes, les règles et les objectifs du « Parlement des Jeunes ». »*

SANCTIONS

Afin d'assurer le bon fonctionnement du « Parlement des Jeunes » et le respect de ses principes et règles, des sanctions pourront être utilisés en dernier ressort.

Bien que ces sanctions n'aurent pas de cadre juridique, ces sanctions auront une légitimité et une légalité à l'intérieur du « Parlement des Jeunes ».

Pour ce qui concerne les sanctions contre un élu au « Parlement des Jeunes », une proposition de sanction peut venir d'un autre membre du « Parlement des Jeunes » ou d'un élu officiel en-dehors du « Parlement des Jeunes » (maires, députés...).

Une demande de sanction peut se produire pour des violations des règles et des principes du « Parlement des Jeunes » qui se produisent soit de manière répété, soit de manière volontaire. Des violations typiques seraient la représentation

d'opinions d'organismes externes au « Parlement des Jeunes », le refus répétitif de participer à des réunions avec le député de sa circonscription, violation des grands principes de sa profession de foi, condamnation en Justice pour un crime ou délit majeur, absence répétée aux réunions nationales du « Parlement des Jeunes » sans justification, implication du « Parlement des Jeunes » et de ses élus dans des propos ou des actions non approuvés et/ou non mérités auparavant...

Ce serait au « Parlement des Jeunes » de juger l'accusé et de prononcer un verdict. Si l'on trouve l'accusé coupable, les sanctions suivantes (une ou plusieurs) pourront être prise par le « Parlement des Jeunes » : avertissement officiel, motion de condamnation officielle, exclusion immédiate du « Parlement des Jeunes » entant que « jeune député », interdiction de se porter candidat pendant X élections, interdiction de voter et de se porter candidat pendant X élections, bannissement permanent du « Parlement des Jeunes » (plus le droit de se porter candidat ou de voter à toute élection du « Parlement des Jeunes »).

De plus, bien que le « Parlement des Jeunes » n'ait aucune autorité – et ne prétende pas avoir une autorité – sur les députés, les administrations publiques et les acteurs ayant un lien avec le « Parlement des Jeunes », au vu des besoins de liens entre le « Parlement des Jeunes » et des acteurs variés et des réservations que ceux-ci pourraient avoir sur l'utilité des rapports avec des représentants de la jeunesse des mesures doivent être prises pour encourager la coopération de ces acteurs.

Bien que n'ayant aucune valeur juridique et ne pouvant avoir aucune valeur juridique, il est possible pour le « Parlement des Jeunes » d'exercer une pression sur les acteurs qui refusent de coopérer avec lui et/ou de ne pas le respecter.

En effet, tout élu du « Parlement des Jeunes » aura le droit de « porter plainte » contre les acteurs qui ne respectent pas le fonctionnement et les principes du « Parlement des Jeunes ». Des cas typiques seraient des députés qui refusent systématiquement de dialoguer avec les « jeunes députés », des officiels qui critiquent sans fondement le « Parlement des Jeunes » ou qui l'impliquent dans des propos qu'il n'a pas prononcé, des administrations publiques qui refusent de travailler avec le « Parlement des Jeunes » sans aucune raison valable ou bien des officiels qui mentent à des élus du « Parlement des Jeunes ».

Le « Parlement des Jeunes » devrait alors se réunir pour juger et porter un verdict. Si on trouve l'accusé coupable les mesures suivantes pourront être prise : avertissement officiel, condamnation publique, interdiction temporaire ou permanent de dialoguer avec et/ou de mentionner le « Parlement des Jeunes », motion de « non légitimité » (motion qui juge que l'acteur en question n'a aucune légitimité démocratique ou autre).

Je souhaite insister vraiment sur le fait que ces sanctions doivent être un dernier recours : si le système de fonctionnement du « Parlement des Jeunes » est bien respecté par les divers acteurs il n'y a pas de raisons pourquoi de telles sanctions devraient être prises. Ces sanctions ne sont pas là pour créer des conflits, mais simplement pour donner des outils au « Parlement des Jeunes » de se défendre si certains acteurs essayent de ne pas le respecter, outils qui sont nécessaires puisque

sans eux, le « Parlement des Jeunes » serait effectivement complètement exposé aux abus.

FINANCEMENT DE CE « PARLEMENT DES JEUNES »

Dans le contexte économique actuel et le besoin d'avoir une administration publique avec des finances équilibrés, l'aspect « financement » de ce projet est quelque chose de très important.

En effet, non seulement doit le « Parlement des Jeunes » justifier son coût en apportant quelque chose à la société – ceci est quelque chose qu'il fera puisque s'il n'apporte rien à la société, le projet ne fonctionnera pas comme prévu et ne pourra pas être qualifié de « Parlement des Jeunes » – mais il doit aussi chercher à réduire son coût financier auprès des finances publiques là où c'est possible.

Suivre le mode de financement du UKYP me semble une solution pertinente. En effet, leur budget tourne autour de deux millions d'euros. Ceci est un budget assez conséquent, bien qu'il faut prendre en compte que cette somme devra inclure les frais de transport des élus, le logement des élus lors des congrès, la mise en place de moyens de communication, l'organisation des élections ainsi que les projets qui seront mis en place au niveau national et local.

Tant que les différents aspects de fonctionnement du « Parlement des Jeunes » (élections, nombre d'élus, fréquence des congrès nationaux...) ne sont pas fixés il sera très difficile d'estimer réellement l'importance du budget nécessaire ou de commencer à voir où des économies peuvent être faites si besoin, même si je pense que la figure de 2 millions d'euros est un bon chiffre de départ.

Pour réduire le poids de ce chiffre sur les finances publiques, je pense qu'il sera possible de rechercher d'autres sources de financement : des sources de financement privées pourraient être recherchées – le UKYP a des partenariats avec BT, une grande compagnie de télécommunications au Royaume-Uni – ainsi que de donations de la part d'individus et d'associations.

RAISONS POUR LEQUEL CE PROJET DOIT ÊTRE MISE EN PLACE

Le projet du « Parlement des Jeunes » doit être mis en place pour plusieurs raisons très importantes.

La jeunesse est aujourd'hui de plus en plus coupée de la politique alors qu'elle devient de plus en plus au cœur des enjeux de la politique dans un paradoxe injuste et qui ne devrait pas être.

En effet, les grands enjeux économiques – de la dette nationale aux retraites en passant par le chômage – sont maintenant des enjeux où les décisions d'aujourd'hui vont avoir des conséquences sur le long terme plus que jamais. N'est-il pas légitime que la jeunesse ait des représentants démocratiques pour donner leur avis sur ces sujets ? Après tout, ces problèmes sont des problèmes qui vont durer pendant la

plupart de notre vie, surtout si l'on prend des mauvaises décisions aujourd'hui. Il est donc primordial que la jeunesse puisse s'exprimer sur ces sujets, pour donner son avis et de proposer sa vision des choses.

De grands enjeux sociaux tournent aussi autour de la jeunesse. Notre société et notre monde n'ont jamais été plus liés qu'aujourd'hui avec le développement phénoménal des moyens de communication, notamment l'Internet - notre génération n'a jamais connu le monde pré-Internet – mais notre société et notre monde restent toujours très divisés : les inégalités restent très présentes, les liens entre les individus sont de plus en plus précaires, la pauvreté touche un grand nombre. Le « Parlement des Jeunes » doit être un premier pas dans la direction de la résolution de ces problèmes.

Pour étendre cette idée, il me semble juste que le côté innovateur et créatif de la société vienne surtout de la jeunesse au sens large. Alors que la politique aujourd'hui semble coincé dans un cercle vicieux où toutes les solutions ont déjà été utilisés, réutilisés et qui, encore et encore, n'ont pas été efficaces. Je crois bien que c'est Einstein qui a dit que la définition de la folie c'était de refaire la même chose plusieurs fois en attendant un résultat différent que la première fois. La vie politique et économique de la France (et je dirai même du monde) a besoin d'une nouvelle souffle de vie. La jeunesse est la solution. Je ne vais pas prétendre que la Parlement des Jeunes va faire cela, loin de ça. Mais il est un avancé majeur dans cette direction. S'il réussit à faire de la jeunesse d'aujourd'hui des véritables citoyens intelligents, innovateurs, curieux et politiques le potentiel qui viendrait de cela est absolument énorme ! Certes, cela peut faire peur à ceux qui détiennent le pouvoir aujourd'hui, mais encore une fois ce n'est pas une question de maturité ou de conflit entre jeunes et vieux. C'est tout simplement l'affirmation que la politique d'aujourd'hui ne fonctionne pas et que la jeunesse peut, voir même a le devoir, de changer cela pour créer une nouvelle manière de faire la politique. Ceci est avant tout le fondement et le rêve du « Parlement des Jeunes ».

PROMOTION DU « PARLEMENT DES JEUNES »

Le succès du « Parlement des Jeunes » est loin d'être un donné, même si ce projet réussit à recueillir un soutien au sein des classes dirigeantes. Pour qu'il soit vraiment une réussite il nécessitera l'adhésion de la jeunesse à ce projet ainsi qu'un soutien important dans le milieu public.

La mise en place du « Parlement des Jeunes », de ses premières élections et de sa première convention nationale doivent être le moment pour créer un impact chez la population.

La mise en place du « Parlement des Jeunes » sera l'occasion de recueillir le soutien des hommes politiques tout d'abord. Mais il faut aussi que ce soit le moment de faire de la pub pour ce « Parlement des Jeunes » auprès de la presse nationale : il faut faire de ce projet quelque chose de véritablement important, digne d'être quelque chose de national et digne d'une campagne de publicité nationale dès sa naissance.

Les premières élections seront ensuite le moment de vraiment concrétiser ce projet pour la jeunesse. Ce sera le moment de les faire découvrir cette instance, son fonctionnement, de s'y impliquer, d'y participer. Il est extrêmement important de toucher une grande partie de la jeunesse dès les premières élections. Un impact trop faible réduirait la légitimité de cette instance et ferait que peu de jeunes connaîtraient cette instance, rendant les prochaines élections plus difficiles pour motiver les jeunes à voter. Toutefois il faut concéder que ces premières élections seront sans doute difficile à faire : motiver la jeunesse à voter doit être le but principal pendant les premières années afin qu'elle connaisse ce « Parlement des Jeunes » même si une certaine adhésion au projet et à ses idéaux n'aura pas lieu. Une fois que le « Parlement des Jeunes » connaît un soutien populaire et qu'elle s'institutionnalise progressivement cette adhésion devra venir par la suite.

Pendant cette première année du « Parlement des Jeunes » le moment du premier convention nationale est le moment pour que ce « Parlement des Jeunes » se lève devant la France et montre que la jeunesse est là ; elle a une voix et du bon sens ; elle veut être entendue et elle doit être entendue.

CONCLUSION

Le projet de créer un « Parlement des Jeunes » ne sera pas une « solution miracle » à la sous représentation de la jeunesse. Il ne sera pas un remède aux problèmes que connaissent la jeunesse et la France. Quand il va naître, il va être faible. Le soutien de la part des politiques pourra être dure à gagner ; le soutien de la « jeunesse » nécessitera du temps. Il y aura des problèmes lors de sa mise en place - on a déjà vu après les premiers débats « vite fait » qu'il existe des divisions d'opinion assez vastes à l'intérieur du groupe de travail, chacun ayant une vision différente de ce projet, même sur des choses que je pensais comme données, tel que le moyen de choisir les représentations de la jeunesse (élection vs. tirage au sort).

Cette diversité d'opinion est quelque chose de magnifique, elle va permettre de créer de réels débats, avec des opinions de toute sorte. Des aspects auquel on n'aura pas pensé seront soulevés et intégrés d'une manière ou d'une autre. Mais cette diversité entraîne des risques. Même si certains compromis peuvent être faits, au bout d'un moment il faudra trancher. Et ces décisions ne peuvent pas plaire à tous. Bien que certains pourront être mis de côté et oubliés en quelque sorte, certains sujets sont centraux au projet. Sur ceci, la majorité risque de voir la minorité quitter si elle sent que ses principes fondamentaux du projet sont trahis.

Pour moi, le plus grand danger à notre projet, c'est ce que nous faisons maintenant. Nous sommes en train de poser les fondations de ce projet. Ces fondations resteront toujours. Si nous faisons des erreurs maintenant elles seront difficilement rectifiables.

Pour ma part, j'ai une vision très claire de ce que devrait être le « Parlement des Jeunes ». J'accepte bien la critique que l'on peut me faire à propos de mon attitude vis-à-vis de l'attitude de la jeunesse française qui est différente par rapport à celle de la jeunesse britannique, la jeunesse dont ce projet est inspiré. Je fais de mon mieux pour adapter ce projet pour qu'il fonctionne en France ; toutefois je crois en la jeunesse, qu'elle soit anglaise, française ou mongole. Il y a des principes qu'on partage. Et je crois en ces principes. Je crois que ce projet peut réussir en France sous la forme que je vous ai présenté. J'ai des principes dans ce projet : pour les principes fondamentaux, je ne négocierai pas. Pour certaines grandes lignes de fonctionnement du « Parlement des Jeunes » j'accepte vu comment on a commencé que tout n'ira pas dans mon sens.

Ma vision du « Parlement des Jeunes » ne sera pas la version finale de ce projet. Elle évoluera. Je pense que ce document présente les grandes lignes de ce projet par contre. Même s'il n'est pas parfait, elle incarne les débuts de quelque chose qui a le potentiel d'être une force libératrice de notre jeunesse et de l'esprit et l'espoir démocratique que l'on a au fond de nous.

Il est temps d'agir.



Cette oeuvre, création, site ou texte est sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou envoyez un courrier à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA. Pour toute demande de distribution ou de modification veuillez vous adresser à Mr Benjamin ALFORD, Kernansquillec 22420 Trégrom ou en vous rendant à l'adresse suivante <https://www.facebook.com/benjamin.alford.22>.